

---

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du Conseil Municipal du jeudi 17 décembre 2020.**

Le dix-sept décembre deux mille vingt à dix-huit heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le onze décembre deux mille vingt s'est réuni en séance publique.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, Mme Sylvie GUIGON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREFKO, M. Philippe HOGOMMAT, Adjoints au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Monique BASTIEN, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA (arrivé à 18h45 absent pour les délibérations 231.12.2020 et 232.12.2020), M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Christian DANDRIMONT, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Armandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Virginie BUSSON, Mme Virginie THERIZOLS, M. Mickaël MARC, M. Nassim KERBACHI (sorti pour les délibérations n°235.12.2020 et 236.12.2020), Mme Laura BELLOIS, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

M. Claude MATHON	à	M. Michel PICARD
M. Bruno RENARD	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
Mme Jennifer BALLAND	à	M. Chaouki BOUBERKA
Mme Christelle BENDADDA	à	M. Christine ROBERT
M. Guillaume GINGUENE	à	M. Mickaël MARC
Mme Coline OLIVIER	à	Mme Caroline OLIVIER

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

M. Abdelmalek BENSEDDIK

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

---

**231.12.2020 CREATION D'UNE COMMISSION AD HOC RELATIVE A L'ACTUALISATION ET A LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**DECIDE à l'unanimité** de créer la commission ad hoc relative à l'actualisation et la modification du règlement intérieur du Conseil municipal et **FIXE** à 6 le nombre de ses membres.

**DESIGNE à l'unanimité** les membres suivants au sein de la commission ad hoc relative à l'actualisation et à la modification du règlement intérieur :

- M. le Maire
- Mme Christine ROBERT
- Mme Danièle DUBREIL
- M. Claude MATHON
- M. Abdelmalek BENSEDDIK
- Mme Monique BASTIEN

---

**232.12.2020 DESIGNATION D'UN ADJOINT AU MAIRE**

---

**DECIDE à l'unanimité** sur proposition de Monsieur le Maire qu'il est procédé sans élections complémentaires préalables à la désignation d'un nouvel adjoint.

**DECIDE à l'unanimité** que le nouvel adjoint au Maire occupera le dernier rang des adjoints, chacun des adjoints restant passant au rang supérieur.

**DECLARE à l'unanimité** que Monsieur Philippe Hogommat est proclamé 9<sup>ème</sup> adjoint au Maire et est immédiatement installé.

La liste des adjoints au Maire est désormais la suivante :

1er Adjoint : ROBERT CHRISTINE

2ème Adjoint : CAILLAUD JEAN-YVES

3ème Adjoint : PRIEZ TATIANA

4ème Adjoint : GUIGON SYLVIE

5ème Adjoint : MATHON CLAUDE

6ème Adjoint : DUBREIL DANIELE

7ème Adjoint : PICARD MICHEL

8ème Adjoint : TEREFENKO LAURENCE

9ème Adjoint : HOGOMMAT PHILIPPE

---

**233.12.2020 FINANCES****DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**

---

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

---

**234.12.2020 FINANCES****SOLDE SUBVENTION A L'ASSOCIATION JAZZ AU FIL DE L'OISE – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CCAS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION AFM-TELETHON**

---

**DECIDE à l'unanimité** de verser le solde de la subvention à l'association Jazz au fil de l'Oise pour un montant de 1600€, de verser la subvention complémentaire au CCAS pour un montant de 15 000€, et de verser la subvention exceptionnelle à l'association AFM-TELETHON pour un montant de 1 000€.

---

**235.12.2020 FINANCES****AVANCES DE SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PUBLICS**

---

**DECIDE à l'unanimité** de verser des avances de subventions aux clubs sportifs, l'Amicale des agents communaux, C.C.A.S. et Caisse des Ecoles comme suit :

Nom de l'association ou organisme public	Montant BP 2020	Avance à verser	
Amicale des Agents Communaux	23 000	11 500	6 douzièmes
O.C.N.M. (Osny Club Nautique Municipal)	4 000	1 000	3 douzièmes
Volley (A.VO.P.)	2 400	600	3 douzièmes
A.T.L.O. (Association Tennis Lawn d'Osny)	4 000	1 000	3 douzièmes
Osny Football Club	27 500	6 875	3 douzièmes
Judo Club Osny	4 000	1 000	3 douzièmes
Tir à l'arc (Les Archers de Grouchy)	1 800	450	3 douzièmes
BMX Club Osny (Osny Bicross Club)	3 000	750	3 douzièmes
E.G.O. (Espoirs Gymniques d'Osny)	3 000	750	3 douzièmes
A.M.O.(Association Maison d'Osny)	16 500	4 125	3 douzièmes
Hand ball (EX-AEQUO)	1 200	300	3 douzièmes
C.C.A.S	71 400	35 700	6 douzièmes

Caisse des Ecoles	45 000	26 250	7 douzièmes
-------------------	--------	--------	-------------

## 236.12.2020 RESSOURCES HUMAINES CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

**APPROUVE à l'unanimité** les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

De créer à compter de la présente délibération :

- 2 emplois de gestionnaire administrative à temps complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 3 emplois de gestionnaire administrative à temps complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 5 emplois d'agents d'entretien / restauration à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi d'agent technique à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi d'agent d'entretien / restauration à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi de responsable de régie voirie à temps complet sur le grade d'agent de maîtrise principal
- 1 emploi d'animateur à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi d'animateur à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi d'agent d'entretien / restauration à temps complet sur le grade d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe

De créer au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- 1 emploi de coordinateur des centres sociaux à temps complet sur les grades d'animateurs, animateurs principaux de 1<sup>ère</sup> classe, animateurs principaux de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi de technicien support à temps complet sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint principal de 1<sup>ère</sup> classe, technicien, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi de responsable de la vie associative et évènementiel à temps complet sur les grades d'adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ou adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ou rédacteur ou rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe ou rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi de psychologue à temps non complet 15h45/35h
- 1 emploi de psychologue à temps non complet 13h45/35h
- 1 emploi de chef de service des espaces verts et de l'environnement à temps complet, sur les grades d'ingénieur, ingénieur principal, technicien, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi d'agent des espaces verts à temps complet sur les d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi d'agent d'entretien à temps complet sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi d'ATSEM à temps complet sur le grade d'adjoint technique
- 1 emploi d'agent des sports à temps complet sur le grade d'adjoint technique
- 1 emploi de gestionnaire régies sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 emploi de gestionnaire administration du personnel sur le grade d'adjoint administratif à temps complet

De supprimer au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- 1 emploi de directeur de la petite enfance à temps complet sur le grade de puéricultrice cadre de santé de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi d'assistante administrative à temps complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi de responsable de la vie associative et évènementiel à temps complet sur le grade de rédacteur

- 1 emploi de psychologue à temps non complet 14h/35h
- 1 emploi de psychologue à temps non complet 13h10/35h
- 1 emploi de directeur des services techniques à temps complet sur le grade d'ingénieur principal
- 1 emploi de chef de service des espaces verts à temps complet sur le grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi d'agent des espaces verts à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi d'agent des espaces verts à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi d'agent d'entretien sur le grade d'agent de maitrise principal
- 1 emploi d'agent des sports à temps non complet 21h/35h sur le grade d'adjoint technique
- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 emploi d'adjoint d'animation à temps complet
- 2 emplois de gestionnaire administrative à temps complet sur le grade d'adjoint administrative
- 3 emplois de gestionnaire administrative à temps complet sur le grade d'adjoint administrative principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 5 emplois d'agents d'entretien / restauration à temps complet sur le grade d'adjoint technique
- 1 emploi d'agent technique à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi d'agent d'entretien / restauration à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi de responsable de régie voirie à temps complet sur le grade d'agent de maitrise
- 1 emploi d'animateur à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation
- 1 emploi d'animateur à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi d'agent d'entretien / restauration à temps complet sur le grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe

---

**237.12.2020 RESSOURCES HUMAINES  
REGLEMENT INTERIEUR SUR LA GESTION DU TEMPS**

---

**APPROUVE** à la majorité, abstention de Mme Bastien le règlement intérieur sur la gestion du temps.

---

**238.12.2020 RESSOURCES HUMAINES  
NOUVELLES PRESTATIONS AGENTS MAIRIE OSNY « PREST'OSNY »**

---

**DECIDE** à l'unanimité d'abroger le règlement intérieur « Action sociale mairie Osny » et son annexe 1 et **APPROUVE** à l'unanimité le règlement intérieur « Prest'Osny » et son annexe 1.

---

**239.12.2020 VOIRIE  
IMPASSE LAMARTINE ET RUE DE LIVILLIERS : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC LA SOCIETE ORANGE.**

---

**APPROUVE** à l'unanimité les conventions relatives à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques pour les opérations rue de Livilliers 2 et Impasse Lamartine à intervenir avec la société ORANGE dont le siège social se situe 78 rue Olivier de Serres 75015 PARIS immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 380 129 866.

---

**240.12.2020 FONCIER****ANTENNE RELAI STADE CHRISTIAN LEON : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A LA SOCIETE HIVORY D'UNE EMPRISE DE 55 M<sup>2</sup> SUR LA PARCELLE CADASTREE YC N° 226 AU LIEU DE 61,40 M<sup>2</sup>.**

---

**APPROUVE à l'unanimité** la résiliation de la convention (sans préavis, ni indemnisation) signée le 8/11/2012 avec SFR relative à l'occupation d'une emprise de 45 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée section YC n° 266 occupée par le stade Christian Léon.

**APPROUVE à l'unanimité** la convention de mise à disposition d'une emprise de 55 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée YC n° 266 avec la société HIVORY, ayant son siège social 124 boulevard de Verdun à COURBEVOIE (92400) immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 838 867 323, en vue d'une régularisation d'un transfert de droit entre SFR et HIVORY.

La convention de mise à disposition est conclue pour une durée de 12 années, renouvelable pour 2 périodes successives de 5 années sauf résiliation d'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de 18 mois avant chaque échéance.

En contrepartie, HIVORY acquittera une indemnité d'occupation de 17 000 € HT. Cette redevance variera en fonction de l'indice INSEE de la construction selon les modalités prévues au contrat.

---

**241.12.2020 FONCIER****ANTENNE RELAI CHAUSSEE JULES CESAR : AVENANT DE TRANSFERT AU PROFIT DE LA SOCIETE HIVORY.**

---

**APPROUVE à l'unanimité** l'avenant de transfert avec la société SFR et sa filiale HIVORY, ayant son siège social 124 boulevard de Verdun à COURBEVOIE (92400) immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 838 867 323.

---

**242.12.2020 FONCIER****ANTENNES RELAIS RUE DU PROMENOIR ET RUE DE LIVILLIERS : AVENANTS AUX CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION : TRANSFERT DU PARC DES SITES DE FREE MOBILE A LA SOCIETE ON TOWER FRANCE (ANCIENNEMENT DENOMMEE ILIAD 7).**

---

**APPROUVE à l'unanimité** la subrogation des droits détenus par FREE MOBILE puis ILLIAD 7 sur l'emprise de 40 m<sup>2</sup> sur la parcelle EN n° 19 et sur l'emprise de 30 m<sup>2</sup> sur la parcelle YC n° 266, à la société ON TOWER FRANCE, ayant son siège social 58 avenue Emile Zola, Immeuble Ardeko, 92100 Boulogne Billancourt, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 834 309 676.

**APPROUVE à l'unanimité** les avenants subrogeant la société ON TOWER FRANCE (anciennement dénommée ILIAD 7) dans les conventions signées le 14 mars 2014 et le 21 octobre 2013 relatives à la mise à disposition d'une emprise de 30 m<sup>2</sup> sur la parcelle YC n° 226, et d'une emprise de 40 m<sup>2</sup> sur la parcelle EN n° 19.

Les autres stipulations des conventions demeurent inchangées sauf la durée de la convention signée le 21 octobre 2013 compte tenu de la venue de l'opérateur Bouygues Immobilier et l'ajout d'une clause « droit de préférence » liée à la modification des conditions générales de la société One Tower France.

---

**243.12.2020 FONCIER****RETROCESSION DE LA RUE JACQUES PREVERT CADASTREE SECTION HE NUMERO 118**

---

**APPROUVE à l'unanimité** l'acquisition de la parcelle cadastrée section HE numéro 118 d'une surface de 2 612 m<sup>2</sup> correspondant à la rue Jacques Prévert appartenant à la société Bouygues Immobilier ayant son siège 3 boulevard Galliéni 92130 Issy les Moulineaux.

L'acquisition est réalisée à l'euro symbolique en vue de son incorporation dans le domaine public communal, tous les frais liés à cette affaire sont pris en charge par l'acquéreur.

---

**244.12.2020 URBANISME****MISE EN PLACE DES SECTEURS D'INFORMATION DES SOLS (SIS) : AVIS DE LA COMMUNE**

---

**DECIDE** à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la mise en place des Secteur d'Information des Sols (SIS) sur la commune sur les deux secteurs identifiés.

---

**245.12.2020 AFFAIRES GENERALES****CONVENTION DE REALISATION DE DIAGNOSTIC ET D'ANIMATION DE TERRITOIRE PORTANT SUR L'OFFRE ET LE RECOURS AUX SOINS**

---

**APPROUVE** à l'unanimité les modalités de la convention tripartite Ville d'Osny / ARS (Agence Régionale de Santé) / URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé d'Ile de France), relative à la réalisation de diagnostic et d'animation de territoire portant sur l'offre et le recours aux soins.

---

**246.12.2020 AFFAIRES GENERALES****VEHICULES MIS A DISPOSITION DES AGENTS COMMUNAUX**

---

**DECIDE** à l'unanimité de modifier l'article 1 de la délibération n°021.02.2019 du 7 février 2019 relative aux véhicules communaux mis à disposition :

En ajoutant :

- Directeur du patrimoine
- Coordinateur des agents d'entretien
- Technicien bâtiments

En supprimant :

- Directeur des services techniques
- Directeur adjoint des services techniques
- Responsable bâtiments

La liste ainsi mise à jour des véhicules de service dont le remisage est autorisé à domicile est désormais la suivante :

- Directeur général adjoint des services
- Directeur du patrimoine
- Directeur de l'éducation
- Coordinateur des agents d'entretien
- Technicien bâtiments
- Technicien responsable du service voirie
- Gardien principal du château de Grouchy

**AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à adapter la liste des véhicules de fonction et de service au fur et à mesure de l'évolution de l'organigramme des services.

**AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à prendre les arrêtés individuels portant autorisation d'utilisation de véhicule de fonction et de véhicule de service avec remisage à domicile pour cette liste.

---

**247.12.2020 FINANCES****DECISION MODIFICATIVE DE LA COMMUNE N° 4**

---

**ADOpte** à l'unanimité la décision modificative n° 4 de la commune.

**248.12.2020 FINANCES****AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET 2021**

**AUTORISE à l'unanimité**, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit **1 363 452€**.

**249.12.2020 RESSOURCES HUMAINES****INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS**

**DECIDE à l'unanimité** de modifier l'article 1 de la délibération n°066.05.2020 du 26 mai 2020 relative aux indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers municipaux comme suit :

De fixer les indemnités allouées au maire, adjoints au maire ainsi qu'il suit :

Population (habitants)	MAIRE Taux maximal en % de l'indice terminal brut de la fonction publique	ADJOINTS AU MAIRE Taux maximal en % de l'indice terminal brut de la fonction publique
OSNY : 10 000 à 19 999	65%	27,50%

**DECIDE à l'unanimité** de modifier l'article 2 de la délibération n°066.05.2020 du 26 mai 2020 relative aux indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués est modifié comme suit :

D'adopter le régime indemnitaire alloué au maire, aux adjoints au maire et aux conseillers municipaux délégués :

Elus	Indemnité mensuelle de base		Indemnité mensuelle allouée	
	% de base de réf. (taux max en % de l'indice terminal brut de la fonction publique )	Montant en €	% de l'indice majoré	Montant en €
Maire	65%	2528,04	63%	2450.32
Adjoint au Maire	27,50%	1069,59	21.5%	836.22€
Adjoint au Maire	27,50%	1069,59	21.5%	836.22€
Adjoint au Maire	27,50%	1069,59	21.5%	836.22€
Adjoint au Maire	27,50%	1069,59	21.5%	836.22€
Adjoint au Maire	27,50%	1069,59	21.5%	836.22€
Adjoint au Maire	27,50%	1069,59	21.5%	836.22€
Adjoint au Maire	27,50%	1069,59	21.5%	836.22€
Adjoint au Maire	27,50%	1069,59	21.5%	836.22€
Adjoint au Maire	27,50%	1069,59	21.5%	836.22€
Conseiller Municipal délégué			11.20%	435.61€
Conseiller Municipal délégué			11.20%	435.61€
Conseiller Municipal délégué			11.20%	435.61€
Conseiller Municipal délégué			11.20%	435.61€
Conseiller Municipal délégué			11.20%	435.61€
<b>TOTAL</b>		<b>12 154.35</b>		<b>12 154.35</b>

Enveloppe globale au 01/12/20

---

**250.12.2020 AFFAIRES GENERALES**

**AVIS SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL ACCORDEES PAR LE MAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2021.**

---

**DECIDE à l'unanimité** de donner un avis favorable sur le calendrier 2021 des ouvertures dominicales autorisées :

• **Pour les commerces de détails autres que l'automobile :**

3 + 10 + 17 janvier 2021

2 mai 2021

27 juin 2021

4 juillet 2021

5 septembre 2021

28 novembre 2021

5 + 12 + 19 + 26 décembre 2021

• **Pour les concessionnaires automobiles et commerces d'accessoires automobiles :**

17 janvier 2021

14 mars 2021

13 juin 2021

19 septembre 2021

3 + 17 octobre 2021

---

**251.12.2020 AFFAIRES GENERALES**

**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

---

**PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales n°123.09.2020 à 218.11.2020.

Fait à Osny, le **24 DEC. 2020**

Le Maire,



  
Jean-Michel LEVESQUE